# **Feuille de route ERC 2022**

**Définition et potentiel de l’outil**

La séquence Eviter-Réduire-Compenser est à la fois :

* une **obligation réglementaire** conditionnant l’autorisation de la plupart des projets d’aménagement et l’adoption de nombreux documents de planification territoriale ou sectorielle ;
* une **démarche de progrès** que l’on peut appliquer à toutes les politiques publiques afin de rechercher dans chaque action le meilleur bilan environnemental en évitant au maximum les atteintes à l’environnement, en réduisant celles qui n’ont pu être suffisamment évitées et, si possible, en compensant les effets notables qui n’ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Cette séquence ERC est ainsi un outil qui, en puissance :

1. **oriente et sécurise les porteurs de plans/ programmes et les porteurs de projets dans leurs choix d’aménagements** ;
2. **contribue à l’atteinte des objectifs environnementaux** **ambitieux au cœur des politiques de la transition écologique.**

**Contexte**

Depuis 2013[[1]](#footnote-1), de nombreux rapports réglementaires, travaux de recherches, guides méthodologiques, formations et webinaires ont été produits par la communauté ERC en particulier pour la thématique de la biodiversité. De nombreuses actions ont en particulier déjà été menées par le MTE avec l’élaboration en 2021 d’un [guide sur la mise en œuvre de l’évitement](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_pour_la_mise_en_oeuvre_de_l%27%C3%A9vitement.pdf) et d’un [guide sur le dimensionnement de la compensation écologique](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Approche_standardis%C3%A9e_dimensionnement_compensation_%C3%A9cologique.pdf). Le bilan du dernier COPIL[[2]](#footnote-2) a cependant pointé la **nécessité d’une meilleure structuration des actions menées dans l’ensemble des instances impliquées dans la démarche ERC.**

**Objectif du travail**

La construction de cette feuille de route invite donc l’ensemble des acteurs concernés à faire le bilan des travaux effectués ou en cours sur le sujet et à identifier les axes de travail à investir pour améliorer la mise en œuvre de cet outil. L’objectif de ce travail est ainsi de **poursuivre le déploiement de la mise en œuvre de la séquence ERC à l’échelle des projets ainsi qu’à l’échelle des plans et programmes et d’engager une évaluation de son efficacité.**

# Axe 1 : Doctrine et gouvernance

**Objectif** : *Harmoniser la doctrine nationale et la rendre accessible. Organiser et mutualiser le travail sur la thématique ERC.*

## L’élaboration et la diffusion de la doctrine ERC

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| * + 1. Harmoniser la doctrine diffusée
 | * + - 1. **Identifier les guides référents** et les besoins de mise à jour éventuels
			2. **Elaborer une stratégie de validation de la doctrine nationale** sur le sujet ERC permettant l’harmonisation des messages transmis au sein du MTE et des établissements publics associés (OFB, Cerema)
			3. **Faire évoluer et harmoniser** les pages du [site MTE](https://www.ecologie.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement) / [site NOTRE ENVIRONNEMENT](https://ombel.gouv.fr/theme/evaluation#ancre411) / [centre de ressources ERC OFB](https://erc-biodiversite.ofb.fr/)
 |
| * + 1. Diffuser les ressources (guides méthodologiques, outils et bonnes pratiques)
 | * + - 1. **Elaborer une stratégie de diffusion des guides et outils** existants variables selon les cibles identifiées pour chacun des guides fars (élu, service instructeur, maître d’ouvrage)

🡪 réaliser les listes de diffusion par type d’acteurs |
| * + 1. Communiquer sur la démarche ERC de façon pédagogique – une démarche de progrès
 | * + - 1. **Communiquer sur les réseaux sociaux** avec les supports appropriés (vidéo courte, brève ect.) en lien avec la DICOM et le service édition du CGDD
 |
| * + 1. Faciliter l’accès aux ressources
 | * + - 1. Créer un **centre de ressources ERC unique** national et l’articuler avec les centres de ressources ERC régionaux
			2. Mettre à disposition une plateforme mettant en relation les ressources / demandes des porteurs de plans/programmes ou projets (exemple ARB Bretagne avec le site [maquestion](https://www.maquestion.biodiversite.bzh/reseau-la-trame-mammiferes-de-bretagne-un-outil-de-prise-en-compte-des-continuites-ecologiques-pour-les-mammiferes-aux-echelles-locales-757-136-0-0.html))
 |
| * + 1. Former sur la séquence ERC
 | * + - 1. **Répertorier et organiser les offres de formation sur la séquence ERC** en ligne (MOOC, UVED…)
			2. Elaborer une **stratégie de formation ERC** suivant les profils
 |

## La clarification et la construction de la gouvernance sur ERC

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| * + 1. Rendre lisible le rôle des acteurs particulièrement à l’échelle nationale
 | * + - 1. Identifier les **personnes ressources au sein du MTE** et au sein des établissements publics
			2. Faire une **cartographie d’acteurs** lisible voir un annuaire si nécessaire (potentiellement relié à 1.1.4.2.)
 |
| * + 1. Elaborer une gouvernance à l’échelle nationale
 | * + - 1. Construire **une communauté de travail intra MTE** voir interministériel sur le sujet : mailing ou plateforme de travail type osmose
			2. Clarifier le **rôle du** **COPIL ERC** et le faire évoluer si nécessaire (création d’un COTECH préparatoire ?)
 |
| * + 1. Animer la communauté ERC à l’échelle des territoires
 | * + - 1. Elaborer une **stratégie d’animation des services déconcentrés**
			2. Elaborer une **stratégie d’accompagnement des services des collectivités territoriales**
 |
| * + 1. Prendre part à la doctrine européenne / internationale
 | * + - 1. Identifier les groupes de travail sur le sujet et les intégrer (type GT IMEC de l’UICN)
 |

# Axe 2 : ERC et planification

**Objectif** : *Accompagner les porteurs de plans et programmes dans la construction d’une stratégie ERC à l’échelle de la planification territoriale et sectorielle (développer l’ERC à l’échelle de la planification).*

## La territorialisation de la séquence ERC sur un territoire

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| 2.1.1. Mettre en œuvre l’ERC à l’échelle de la planification  | * + - 1. Elaborer **une doctrine générale** pour mettre en œuvre ERC à l’échelle de la planification pour **toutes les thématiques environnementales** :

*Choix des* ***zones à préserver****Choix de la localisation des zones de* ***compensation anticipée et mutualisée****Choix des zones de* ***renaturation préférentielle*** *dans les schémas de cohérence territoriale**Articulation des politiques publiques environnementales avec l’ERC (par exemple articulation TVB et ERC pour le choix des différentes zones)** + - 1. Articuler **ERC et ZAN**
			2. Construire un **cadre méthodologique pour encadrer la compensation de l’artificialisation** des sols (*aide à la structuration de la filière // le parallèle du travail sur l’Approche Standardisée du dimensionnement de la compensation écologique*)
			3. Développer les **outils d’informations** nécessaires à la **territorialisation** **de la séquence ERC**

*Outil BOB (avec la localisation du projet permet d’identifier les principaux enjeux environnementaux)?**Outil POGEIS* (Identification des sites à forts gains écologiques)*Outil de géolocalisation des mesures de compensation écologiques* |

## La construction de la communauté ERC sur le volet planification

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| 2.2.1. Construire la communauté ERC à l’échelle des territoires | * + - 1. **Identifier les relais** auprès des **collectivités territoriales et des élus** (FNSCOT, ADCF, associations de maires) et les **canaux de diffusion** disponibles (boites à élus, radio territoria, mailing, plateforme Idéalco)
			2. **Elaborer une stratégie de formation** auprès de la fonction publique territoriale – webinaires inclus
			3. Mettre en place une vitrine et **communiquer sur les « territoires** mettant en œuvre l’ERC de façon **exemplaires** »
 |

# Axe 3 : ERC et projets d’aménagements

**Objectif** *: Accompagner les porteurs de projets et les acteurs associés (bet) dans la mise en œuvre de la séquence ERC à l’échelle des projets pour toutes les thématiques environnementales*

## La promotion de l’évitement amont

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| 3.1.1. Rétablir la hiérarchie de la séquence ERC | * + - 1. **Etablir des fiches de retour d’expériences** où la démarche d’évitement a été réalisée de façon exemplaire et les **valoriser** sur les plateformes de diffusion ministère (pages MTE et OMBEL)
			2. **Diffuser les jurisprudences clefs** permettant d’assoir la hiérarchie de la séquence (lien évitement et dérogations espèces protégées par exemple)
 |

## L’amélioration de la mise en œuvre de la compensation

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| 3.2.1. Standardiser les pratiques liées à la compensation écologique | **3.2.1.1.** Poursuivre l’expérimentation de l’opérationnalité de l’approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique et en sortir des retours d’expériences concrets**3.2.1.2.** Elaborer une doctrine sur **la significativité des impacts, l’appréciation de la proximité fonctionnelle et sur l’additionnalité administrative** |
| 3.2.2. Déployer les sites naturels de compensation | * + - 1. Finaliser le guide sur **les sites naturels de compensation** à destination des **opérateurs de compensation** et le diffuser
			2. Intégrer avec force le dispositif SNC dans les formations ERC
			3. Mettre en place les **outils d’identification et d’inventaire des sites à potentiel de gain écologique** (*Pogéis*)
			4. Encourager et accompagner les opérateurs d’aménagement de l’État à avoir recours prioritairement aux sites naturels de compensation
			5. Accompagner les **EPA et les ports** dans la mise en place d’un SNC (voir Adp ?)
			6. Accompagner un projet de SNC pilote au sien d’une exploitation agricole (cf. Les Varennes)
 |
| 3.2.3. Assurer la pérennité des mesures de compensation écologique | * + - 1. Promouvoir **l’acquisition foncière** des sites de compensation par le Conservatoire du littoral ou les conservatoires d’espaces naturels
			2. Analyser les avantages et faiblesses des **dispositifs de sécurisation foncière** : ORE, fiducie environnementale
 |
| 3.2.4. Assurer la traçabilité des informations liées aux mesures de compensation  | * + - 1. **Acquérir les données liées aux mesures de compensations écologiques** (obligation des porteurs de projets)

*Evolution de GéomCe pour une acquisition de données plus précises* *Diffusion du fichier Gabarit* *Remplissage du module suivi par les services instructeurs** + - 1. Diffuser et faire connaitre la cartographie de localisation des mesures de compensation écologique disponible sur le géoportail
 |
| * + 1. Articuler la compensation environnementale avec les compensations agricoles et forestières
 | * + - 1. *Etudier la possibilité de cumuler plusieurs compensations sur un même foncier*
 |

## L’extension de l’ERC à l’ensemble des thématiques environnementales

|  |  |
| --- | --- |
| 3.3.1. Développer la compensation pour les autres thématiques environnementales  | * + - 1. Développer les catalogues exemples pour chaque thématique environnementale *(type catalogue biodiversité- à enrichir avec les enjeux actuels type pollinisateurs dans le Guide d’aide à la définition des mesures ERC)* puis recueillir/compiler les rex sur les mesures ERC
			2. Développer des méthodes de compensation intégrant les impacts sur plusieurs dimensions environnementales : biodiversité ; climat ; artificialisation, services liés aux fonctions écologiques
 |

# Axe 4 : Qualité et efficacité de la séquence ERC

# **Objectif :** *Améliorer l’instruction et la prescription des mesures ERC puis renforcer son contrôle.*

## La démarche qualité de la séquence ERC projets et son efficacité : de l’instruction, prescription, suivi et contrôle

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| 4.1.1. Améliorer et homogénéiser l’instruction des dossiers portant les mesures ERC et la prescription de ces mesures  | * + - 1. Faire et/ou compiler les **bilans liés à l’instruction des mesures ERC** (bilan des Ae / instructeurs IOTA / DESP ou ICPE) – Relever les hétérogénéités s’il y en a et faire une doctrine d’instruction commune et partagée – harmonisation de la doctrine référente ERC pour chaque type de procédure porte d’entrée de la séquence par exemple la dérogation espèces protégées
			2. Rédiger une note pour objectiver l’appréciation de **la significativité des impacts** pour chaque thématique
 |
| 4.1.2. Améliorer et homogénéiser la prescription des mesures ERC | * + - 1. Réaliser un diagnostic sur la **qualité des prescriptions** liées aux mesures ERC et aux mesures de suivi associées
			2. Envoyer la **lettre aux préfets** rédigée par la DEB (sous-action du plan biodiversité) encourageant à une meilleure rédaction des prescriptions dans les AP
 |
| 4.1.3. Améliorer le suivi administratif des mesures ERC | * + - 1. Faire un diagnostic sur la qualité du suivi administratif actuel
			2. Exploiter les **données sur le module suivi** de GéomCe et en diffuser les résultats
 |
| 4.1.4. Renforcer le contrôle des mesures de compensation écologique | * + - 1. Faire un diagnostic sur l’activité de police actuelle concernant les mesures ERC en fonction des procédures (nature, quantité, respect des APG, sanctions éventuelles ?)
			2. Elaborer une stratégie pour renforcer le contrôle des mesures ERC
 |

## L’efficacité de la séquence ERC : limites et propositions d’évolution

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | Actions |
| 4.2.1. Identifier les biais de mise en œuvre observés et les limites de l’outil | * + - 1. Identifier les biais découlant des portes d’entrée réglementaires de cette séquence ERC (derog espèces protégées ect.) et proposer des alternatives 🡪 prise en compte de la biodiversité ordinaire ?
 |
| 4.2.2. Proposer des évolutions de cet outil  | * + - 1. Faire un benchmark des pratiques, des possibilités d’évolution. Exemple : de l’ERC environnementale à un ERC financier 🡪 compensation financière vers des organismes publics menant les politiques de préservation
 |

1. Année pivot dans la construction de la doctrine nationale ERC : premier document cadre sorti. [↑](#footnote-ref-1)
2. COPIL ERC : comité de pilotage national existant depuis 2010. [*Initialement le groupe de travail pour la rédaction de la doctrine (2012) et des lignes directrices (2013) sur ERC et les milieux naturels*]. [↑](#footnote-ref-2)